

**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET  
PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL**

**RAPPORT FINANCIER**

**31 DÉCEMBRE 2023**

DISCUSSION

**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL**

**RAPPORT FINANCIER  
31 DÉCEMBRE 2023**

---

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

1 - 3

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats

4

Bilan

5 - 6

Évolution des soldes de fonds

7

Flux de trésorerie

8

Notes afférentes aux états financiers

9 - 13

Renseignements complémentaires

14 - 15

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs du  
**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL**

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL** (le « syndicat »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du syndicat au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du syndicat.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du syndicat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le syndicat à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Montréal, le

DISCUSSION

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

## RÉSULTATS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds d'administration	Fonds de défense professionnelle	2023 Total	2022 Total
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations	2 662 344 \$	- \$	2 662 344 \$	2 420 912 \$
Libérations syndicales	253 947	-	253 947	248 288
Revenus de placement	109 406	-	109 406	79 565
Autres revenus	12 611	-	12 611	6 156
Fonds d'éducation syndicale	2 691	-	2 691	2 781
	3 040 999	-	3 040 999	2 757 702
<b>CHARGES</b>				
Charges salariales (annexe A)	635 240	-	635 240	434 712
Libérations syndicales (annexe B)	607 595	-	607 595	659 592
Services				
professionnels (annexe C)	462 214	-	462 214	532 161
Administration				
générale (annexe D)	277 421	-	277 421	271 592
Frais de réunions et				
représentation (annexe E)	149 839	-	149 839	77 357
Communications (annexe F)	84 145	-	84 145	66 742
	2 216 454	-	2 216 454	2 042 156
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	824 545 \$	- \$	824 545 \$	715 546 \$

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

BILAN  
31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds d'administration	Fonds de défense professionnelle	2023 Total	2022 Total
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisse	4 878 444 \$	958 \$	4 879 402 \$	4 084 615 \$
Débiteurs (note 3)	159 139	-	159 139	154 805
Frais payés d'avance	7 145	-	7 145	10 339
Placements réalisables à court terme (note 4)	574 039	-	574 039	1 161 221
Avance interfonds	-	5 388 363	-	-
	5 618 767	5 389 321	5 619 725	5 410 980
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	3 502 122	-	3 502 122	2 836 650
<b>ENCAISSE RÉSERVÉE</b>	-	-	-	506 126
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	46 907	-	46 907	52 750
<b>ACTIFS INCORPORELS (note 6)</b>	129 176	-	129 176	192 508
	9 296 972 \$	5 389 321 \$	9 297 930 \$	8 999 014 \$

## POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

BILAN  
31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds d'administration	Fonds de défense professionnelle	2023 Total	2022 Total
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Créditeurs (note 8)	170 967 \$	- \$	170 967 \$	225 349 \$
Libération syndicale à payer	350 994	-	350 994	821 641
Avance interfonds	5 388 363	-	-	-
	5 910 324	-	521 961	1 046 990
<b>AVANTAGE INCITATIF À LA LOCATION</b>				
	1 000	-	1 000	1 600
	5 911 324	-	522 961	1 048 590
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
<b>INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>	176 083	-	176 083	245 258
<b>NON GREVÉS D'AFFECTATIONS</b>	3 209 565	-	3 209 565	2 873 999
<b>GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE</b>	-	5 389 321	5 389 321	4 831 167
	3 385 648	5 389 321	8 774 969	7 950 424
	9 296 972 \$	5 389 321 \$	9 297 930 \$	8 999 014 \$

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds de défense professionnelle (note 9)	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	2023 Total	2022 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	4 831 167 \$	245 258 \$	2 873 999 \$	7 950 424 \$	7 234 878 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(84 141)	908 686	824 545	715 546
Investissement en immobilisations	-	14 966	(14 966)	-	-
Affectation d'origine interne (note 9)	558 154	-	(558 154)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	5 389 321 \$	176 083 \$	3 209 565 \$	8 774 969 \$	7 950 424 \$

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	824 545 \$	715 546 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 809	18 696
Amortissement des actifs incorporels	63 332	72 163
Avantage incitatif à la location	(600)	(600)
Revenus réinvestis	(78 290)	(51 146)
	829 796	754 659
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(20 043)	(201 952)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	809 753	552 707
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(14 966)	(8 438)
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	794 787	544 269
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	4 084 615	3 540 346
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	4 879 402 \$	4 084 615 \$

## 1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (le « syndicat ») a été constitué le 29 mars 1995 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40), dont la mission est de représenter les intérêts collectifs des professionnels salariés de la Ville de Montréal et des villes reconstituées de l'île de Montréal et plus spécifiquement, d'intervenir en faveur du maintien et de l'amélioration de leur statut professionnel et de leurs conditions économiques.

Le syndicat, en raison de son statut, est exempté de l'impôt sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### **Comptabilité par fonds**

Le syndicat utilise les principes de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

De plus, le syndicat constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le syndicat aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

#### *Fonds d'administration*

Le fonds d'administration représente les efforts financiers de la gestion quotidienne de la convention collective, de l'organisation du syndicat en fonction de cette gestion de la convention et de l'action de comités visant le maintien ou l'amélioration des conditions de travail des membres.

#### *Fonds de défense professionnelle*

Le fonds de défense professionnelle doit servir à défrayer les actions de défense professionnelle des membres et dont l'effort financier pourrait compromettre la santé financière du syndicat s'il était puisé à même le fonds d'administration.

L'objectif visé par la création de ce fonds est d'y accumuler un montant équivalent à 1 000 \$ par membre indexé à partir de 1991.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des libérations syndicales à payer.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le syndicat détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le syndicat détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Le syndicat comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2023

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

**Avantages incitatifs à la location**

Les avantages incitatifs à la location sont inscrits au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante du bail qui vient à échéance au 31 août 2025. L'amortissement est présenté comme une réduction de la charge de loyer.

**Actifs incorporels**

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

## 3. DÉBITEURS

	2023	2022
Cotisations syndicales et facturation aux tierces parties	134 653 \$	132 989 \$
Intérêts courus à recevoir sur placements	24 486	21 816
	<b>159 139 \$</b>	<b>154 805 \$</b>

## 4. PLACEMENTS

	2023	2022
<b>Fonds d'administration</b>		
Placement à terme, 3,83 %, échéant en août 2028	624 654 \$	610 584 \$
Placement à terme, 2,00 %, échéant en novembre 2026	1 103 382	1 103 382
Placement à terme, 5,00 %, échéant en décembre 2024	574 039	550 637
Placement à terme, 2,64 %, échéant en avril 2026	840 068	818 461
Placement à terme, 2,10 %, échéant en octobre 2026	934 018	914 807
	<b>4 076 161</b>	<b>3 997 871</b>
Portion réalisable à court terme	574 039	1 161 221
	<b>3 502 122 \$</b>	<b>2 836 650 \$</b>

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2023**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

			2023	2022
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	56 855 \$	29 034 \$	27 821 \$	28 930 \$
Matériel informatique	53 652	42 412	11 240	10 287
Améliorations locatives	47 298	39 452	7 846	13 533
	157 805 \$	110 898 \$	46 907 \$	52 750 \$

**6. ACTIFS INCORPORELS**

			2023	2022
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Logiciels	364 843 \$	235 667 \$	129 176 \$	192 508 \$

**7. CONVENTION DE CRÉDIT**

Le syndicat dispose d'une disponibilité de crédit sous forme de cartes de crédit d'une somme maximale de 26 000 \$ au taux de 15,70 % (31 000 \$ au 31 décembre 2022).

**8. CRÉDITEURS**

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	107 986 \$	180 899 \$
Salaires et vacances courus	62 981	44 450
	170 967 \$	225 349 \$

**9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE**

Au cours de l'exercice, une somme de 558 154 \$ (785 167 \$ en 2022) a été transférée au fonds de défense professionnelle.

Au 31 décembre 2023, le solde du fonds s'élève à 5 389 321 \$. Les sommes sont détenues sous forme de placement à terme et sont présentées en avance interfonds.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2023**

---

**10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'engagement pris par le syndicat en vertu d'un bail totalise 126 150 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	75 690 \$
2025	50 460 \$

**11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, le syndicat a versé à ses administrateurs des allocations de 73 104 \$ (71 670 \$ en 2022). Ces transactions, conclues dans le cours normal des affaires, ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

**12. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risque financier**

Le risque important découlant d'instruments financiers auxquels le syndicat est exposé au 31 décembre 2023 est détaillé ci-après.

**Risque de taux d'intérêt**

Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Le syndicat est exposé à ce type de risque sur ses placements à terme.

**13. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

## SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
<b>ANNEXE A – CHARGES SALARIALES</b>		
Conseillers en relation de travail	236 258 \$	178 918 \$
Autres employés	149 298	69 076
Secrétaire et technicienne en relations industrielles	116 277	68 244
Allocation aux membres exécutifs	73 104	71 670
Charges sociales	56 989	44 218
Accréditations et compétence	3 314	2 586
	<b>635 240 \$</b>	<b>434 712 \$</b>

**ANNEXE B – LIBÉRATIONS SYNDICALES**

Vice-présidence – services aux membres	303 963 \$	280 970 \$
Administration et gestion	142 418	132 572
Présidence	133 366	130 780
Comités statutaires	27 112	66 064
Comités spéciaux	736	48 494
Comités conventionnés	-	712
	<b>607 595 \$</b>	<b>659 592 \$</b>

**ANNEXE C – SERVICES PROFESSIONNELS**

Services juridiques et actuariels – conventions et griefs	300 202 \$	370 477 \$
Mandat informatique	42 340	43 832
Divers services professionnels	35 697	33 388
Services actuariels – régime de retraite	29 329	15 406
Services juridiques – régime de retraite	23 274	38 130
Trésorerie	23 211	23 305
Formation	8 161	7 623
	<b>462 214 \$</b>	<b>532 161 \$</b>

**ANNEXE D – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Loyer	41 491 \$	49 876 \$
Amortissement	84 141	90 859
Assurances	33 507	26 449
Téléphones	26 678	22 388
Entretien et sécurité	24 043	21 413
Taxes municipales	23 229	23 229
Dons	19 536	11 176
Fournitures	15 406	19 965
Transport	7 944	4 892
Service de la paie	1 385	1 290
Frais financiers	61	55
	<b>277 421 \$</b>	<b>271 592 \$</b>

**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

---

	2023	2022
<b>ANNEXE E – FRAIS DE RÉUNIONS ET REPRÉSENTATION</b>		
Assemblées des membres	97 908 \$	72 560 \$
Bureau de direction	3 362	1 944
Autres comités	48 569	1 815
Exécutif	-	1 038
	<hr/>	<hr/>
	149 839 \$	77 357 \$

**ANNEXE F – COMMUNICATIONS**

Campagne publicitaire de notoriété	75 000 \$	60 000 \$
Relations publiques	3 445	307
Site Web	3 400	5 480
Conférences – midi	2 300	955
	<hr/>	<hr/>
	84 145 \$	66 742 \$

DISCUSSION